

Délibération n°43

relative au rapport d'activité 2024

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 23 juin 2025,

VU la présentation du rapport d'activité 2024 préalablement communiquée en amont de l'assemblée générale ainsi que remis en séance

DÉCIDENT d'approuver le rapport d'activité 2024 par **41 voix pour, 0 voix contre, 12 abstentions – Adoptée à la majorité**

Dijon, le 23/06/2025



Le Président de Chambre de
Métiers et de l'Artisanat BFC